

RCS : METZ
Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00192
Numéro SIREN : 353 708 746
Nom ou dénomination : DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER

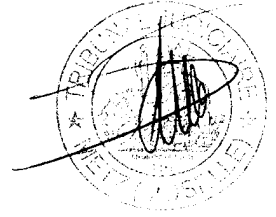
Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2022 sous le numéro de dépôt 7747

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 2022 / A / 7747
Metz, le 26.10.2022
Le Greffier

DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 000 euros
Siège social : 17, rue Venizélos
57950 MONTIGNY-LES-METZ

RCS METZ 353 708 746



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Et le vingt-deux juin,
A neuf heures,
Au siège social.

Les associés de la société DEMATHIEU ET BARD IMMOBILIER, société par actions simplifiée au capital de 30 000 000 euros, dont le siège social est sis 17, rue Venizélos 57950 MONTIGNY-LES-METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS METZ 353 708 746 (ci-après dénommée la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Philippe JUNG, en sa qualité de représentant de la société DEMATHIEU BARD HOLDING 4, elle-même Présidente de la Société.

La société TRALUX, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est 10 A, rue du Château d'Eau L-3364 LEUDELANGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LUXEMBOURG sous le numéro B12975, représentée par son gérant, M. Franck BECHEREL, est désignée comme secrétaire.

Le cabinet MAZARS et la société SECEF, Commissaires aux Comptes de la Société, ont été régulièrement convoqués.

Monsieur Théophile MORELLI, Délégué du Comité Social et Economique, a été régulièrement informé de la tenue de la présente assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 000 000 actions sur les 3 000 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

A handwritten signature, possibly "A", located at the bottom right of the page.

- les justificatifs des convocations régulières des associés et des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Expiration des mandats des Commissaires aux comptes ; proposition de renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires et de non-renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes suppléants,
 - Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
 - Questions diverses.
-

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société SECEF et de la société MAZARS, Commissaires aux Comptes titulaires, et de M. Olivier DIETSCH et M. Guillaume POTEL, Commissaires aux Comptes suppléants arrivant à expiration, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler les mandats de la société SECEF et de la société MAZARS, Commissaires aux comptes titulaires, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice écoulé (exercice clos au 31 décembre 2027),
- de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Olivier DIETSCH et de M. Guillaume POTEL, Commissaires aux comptes suppléants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

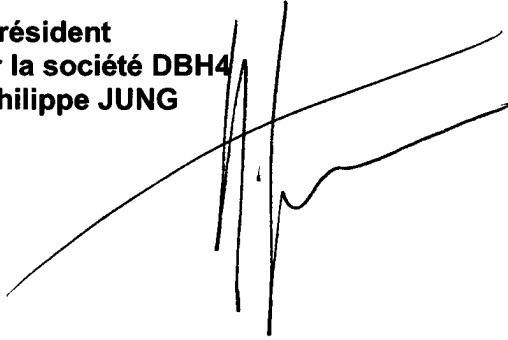
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le Directeur Général.

Le Président
Pour la société DBH4
M. Philippe JUNG

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, positioned to the right of the printed name.